

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DPE 59 Subvention (2.000 euros) pour le projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France » à l'association France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 euros à France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand pour l'organisation du projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à procéder au versement d'une subvention de 2.000 euros à l'association France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand pour l'organisation du projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67-6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris de l'exercice 2017, pour un montant de 2.000 euros.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO